



# Fiche de réservation

## VISITE GUIDÉE BASILIQUE SAINT-JULIEN DE BRIOUDE

### GROUPE

**NOM ET ADRESSE DU GROUPE :**

**PERSONNE RESPONSABLE :**

Nom:

Téléphone:

Mail :

**Adresse de facturation si différente:**

### VISITE

**FORFAIT VISITE :**

Jusqu'à 10 personnes 80€

De 10 à 20 personnes 110€

Durée de la visite 1h30

Date :        /        /

Heure :

Nombre de personnes :

Informations supplémentaires :

### CONFIRMATION ET SUIVI

**CONFIRMATION DE LA VISITE**

Fait le :

Lu et approuvé :

Signature Responsable Groupe

**LE JOUR DE LA VISITE**

Visite effectuée par :

Visite réglée le :

Par : chèque  
      espèces  
      virement

Facture n° :

**Rendez-vous à l'Office de Tourisme - face au chevet de la basilique - 15 mn avant l'horaire prévu de la visite (sauf pour les visites débutant à 9h)**

OFFICE DE TOURISME BRIOUDE SUD-AUVERGNE

Espace Notre Dame - Place Grégoire de Tours - 43100 BRIOUDE

info@ot-brioude.fr www.tourisme-brioudesudauvergne.fr Tél : 04 71 74 97 49



## CONDITIONS DE RESERVATION ET DE VISITES

### Article 1 : Objet et responsabilité

L'OT propose des prestations de visites guidées pour lesquelles il est le seul interlocuteur et s'engage uniquement sur les points abordés. Il dégage toute responsabilité en cas d'événement fortuit.

### Article 2 : Réservation

Elle devient effective à réception de cette fiche-réservation dûment remplie et signée par le responsable et retournée à l'office de tourisme de Brioude Sud-Auvergne. Il n'est pas demandé d'arrhes.

### Article 3 : Horaires

La visite débute à l'heure prévue sur la fiche de réservation. Les horaires définis à l'avance sont fermes et impératifs.

Pour tout retard inférieur à 30 minutes, la visite sera écourtée du temps d'attente. A partir de 30 minutes de retard, un forfait de 20 € de pénalité sera facturé en supplément.

L'attente maximum du guide conférencier sera d'une heure. Au-delà, la visite sera considérée comme annulée et due selon les termes de l'article 5.

### Article 4 : Tarif et règlement pour groupe

Un groupe est limité à 20 personnes pour le confort de la visite

Le règlement se fera à l'arrivée du groupe à l'OT. Le responsable prévoit le temps nécessaire à cet effet, afin de ne pas retarder le début de la visite.

En cas de fermeture de la structure, une facture sera envoyée ultérieurement.

Les gratuités accordées sont : 1 gratuité chauffeur et 1 gratuité accompagnateur

### Article 5 : Annulation du fait du client

Toute annulation doit être notifiée par écrit et parvenir au moins 48h (jours ouvrés) avant la prestation.

Passé ce délai, la visite est due et facturée aux conditions de la réservation.

### Article 6 : Annulation et modifications du fait du prestataire

En cas d'annulation de dernière minute de l'Office de Tourisme, une visite équivalente vous sera offerte à la date de votre choix.

En accord avec l'Office de Tourisme, le guide conférencier se réserve le droit de modifier la visite en cas de nécessité liée aux offices religieux non prévisibles à l'avance (enterrements...).

Office de Tourisme de Brioude Sud-Auvergne  
Espace Notre Dame – Place Grégoire de Tours  
43100 BRIOUDE

info@ot-brioude.fr    www.tourisme-brioudesudauvergne.fr

Tél : 04 71 74 97 49